



À rappeler dans tous vos courriers :

Référence Cipav : [REDACTED]
N° de Sécurité sociale : [REDACTED]
N° de téléphone : [REDACTED]
E-mail : [REDACTED]

Objet : élections 2023 à la Cipav - Appel à candidature

Paris, le 27 septembre 2023

Monsieur,

Cette année, le conseil d'administration de la Cipav sera partiellement renouvelé.

Si vous souhaitez vous investir dans la fonction d'administrateur et défendre les intérêts des assurés de la Cipav, c'est donc le moment de vous porter candidat.

Dans le cadre du renouvellement des postes de la série A, sont à pourvoir 12 sièges répartis par collège de la façon suivante :

Collège	Série A (titulaire et suppléant)
1. Aménagement de l'espace, du bâti et du cadre de vie	4 sièges
2. Professions de conseil	4 sièges
3. Interprofessionnel	3 sièges
4. Prestataires	1 siège
Total	12 sièges

► Pour déclarer votre candidature en ligne : rien de plus simple !

Dans la mesure où vous réunissez les conditions d'éligibilité, vous pouvez présenter votre candidature de manière conjointe avec un candidat éligible au sein du même groupe que le vôtre : l'un de vous se présentant comme titulaire, et l'autre suppléant. Pour cela, rendez-vous sur votre espace-personnel.lacipav.fr puis cliquez sur « Déposer ma candidature ».

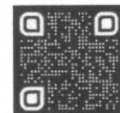
► Vous voulez en savoir plus sur le rôle d'un administrateur ?

Découvrez la fiche « Être d'administrateur de la Cipav » ainsi que la fiche « Être candidat au poste d'administrateur de la Cipav » dans la rubrique « Documents utiles » de notre page dédiée aux élections 2023.

► À retenir :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **9 octobre 2023, 12h00**
L'ouverture du scrutin électoral est prévue le jeudi 23 novembre, 12h00.
Vous serez alors appelés à voter en ligne pour élire votre ou vos candidats, depuis votre espace-personnel.lacipav.fr

Rendez-vous sur www.lacipav.fr pour consulter toutes les informations relatives aux élections ou scanner le QR code ci-dessous :



Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le service élections